

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-066 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIAC, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Service Dév. Eco. – Dépôt d'une candidature à l'appel à projets Régional du Programme National pour l'Alimentation 2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire la démarche initiée par l'intercommunalité du Sud Artois pour favoriser toute action permettant au territoire de devenir un territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Monsieur le Président souligne que cette démarche passe par des actions visant à réduire la consommation énergétique du territoire, à favoriser les sources d'énergies renouvelables mais également à mettre en synergie des acteurs locaux en charge de la restauration collective permettant de répondre aux attentes de la Loi Egalim en augmentant l'offre d'approvisionnement en produits biologiques et en produits locaux.

Monsieur le Président fait état du nouvel appel à projets régional lancé dans le cadre du programme national pour l'alimentation 2020 et propose au conseil communautaire de se positionner sur cet appel à projets.

Monsieur le Président détaille les enjeux de la réponse de l'intercommunalité qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées et qui visent à accompagner la restauration collective pour proposer des produits locaux en plus de respecter la loi Egalim sur les produits de qualité, à augmenter l'offre locale en produits bio et de qualité pour approvisionner la restauration collective et à faire vivre un réseau local d'opérateurs des systèmes alimentaires.

Monsieur le Président précise que ce programme d'actions a été chiffré à une somme de 50 750 € répartie sur deux ans et que l'intercommunalité sollicité une aide de l'État d'un montant de 19 800 € par rapport aux crédits engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -d'approuver le dépôt d'un dossier de candidature au titre de l'appel à projets régional dans le cadre du programme national pour l'alimentation 2020 ;
- -de solliciter une demande d'accompagnement financier au titre de cet appel à projets sur les actions présentées par l'intercommunalité du Sud Artois ;
- -d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COSTEL



Le Président,

Jean-Jacques COSTEL



2020-066 du 23/06/2020

PNA 2020 – Réponse à l'appel à projets régional